

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 07 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept Juin à 19 h.00, le Conseil Municipal légalement convoqué, et compte tenu de la crise sanitaire actuelle s'est réuni à la Salle Guy Robert, sous la présidence de Monsieur Haudrechy Franck, Maire

Etaient Présents : Mme STAB, Mr MOENS, Mme AMOUR, Mr LEFRANCOIS, Mr DUBOIS, Mr CHARPENTIER, Mr HADRYIS, Mme VANNIER, Mme BUQUET, Mme LESVEN, Mme DA COSTA DOMINGUES, Mme PARMENTIER Sophie, Mr COUTURIER Cédric, Mr PASQUIER Vincent

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire : Mme STAB Anne

### **1 – COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUMOIS SEINE**

#### **Transfert de la Compétence « organisation de la mobilité » et modification des statuts**

Lors du Conseil communautaire du 08 mars 2021, il a été décidé le transfert dans sa totalité de la compétence « Organisation de la Mobilité » des communes vers la communauté de communes, ce transfert dès son approbation par les communes nécessite la modification des statuts.

Monsieur Haudrechy rappelle au conseil municipal que les communes ont trois mois pour donner leurs avis sur ce transfert de compétence et ainsi valider la modification des statuts.

Il est précisé que cette prise de compétence par la communauté de communes de Roumois Seine n'empêche pas le transfert des services régionaux de transports publics, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire intégralement inclus dans son ressort territorial.

La Clect sera chargée des modalités financières du transfert de cette compétence

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le transfert de la compétence « Organisation de la Mobilité »
- **D'APPROUVER** la modification suivante des statuts de la Communauté de Communes Roumois Seine

Art.4 – III COMPETENCES FACULTATIVES

[...] **Suppression de :**

« Mobilité

- Gestion des transports scolaires à destinations des collèges du territoire par délégation de compétence de la région Normandie et /ou par convention avec des autorités organisatrices de transport.
- Action en faveur de l'intermodalité entre les différents modes de transport, en particulier autour de la gare de Thuit-Hébert
- Actions en faveur du covoiturage. »

**Remplacé par :**

« Organisation de la mobilité au sens de la loi n° 2019-1428 d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019. »

## **2 – PROPOSITION D'UNE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU**

Afin d'assouplir les règles de constructions sur notre Commune, Monsieur Haudrechy propose au Conseil Municipal d'ouvrir une procédure de modification simplifiée de notre PLU sur les points suivants :

- Augmenter de 20 % l'emprise au sol des constructions sur l'ensemble des zones
- Assouplissement de la règle portant sur le recul des constructions principales par rapport aux voiries (5 mètres) - L'idée étant d'autoriser les constructions à 0 et 3 mètres des limites séparatives et emprises publiques. (conserver uniquement pour l'entrée charretière (portail)
- Article 12 – Suppression des 2 places de stationnements par logement
- Autoriser les annexes non contiguës en lisière de forêts (Piscine etc...)

Monsieur Haudrechy informe le Conseil Municipal que la Communauté de communes Roumois Seine ayant la Compétence PLU, c'est cette dernière qui gèrera la procédure mais tous les frais seront pris en charge par la Commune.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'ouvrir une procédure de modification simplifiée du PLU.

## **3 – PERSONNEL COMMUNAL**

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Décembre 2019 fixant le taux de promotion de grade à 100 %, Mme GAILLON Charlotte, Adjoint Administratif à la possibilité de bénéficier de cet avancement par ancienneté au 1er Juillet 2021, à savoir :

Grade actuel : Adjoint Administratif Territorial à 34 h

Proposition avancement de grade : Adjoint Administratif principal de 2<sup>ième</sup> classe à 34 h

Pour ce faire il est nécessaire de supprimer son poste actuel et de créer le nouveau grade à compter du 1er Juillet 2021.

Après discussion, les membres du conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE

- La création d'un poste d'adjoint Administratif territorial principal de 2<sup>ième</sup> Classe à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2021.
- La Suppression du poste d'adjoint Administratif Territorial à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2021.

PRECISE

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

## **4 – ESB HABITAT**

### **Avis du Conseil Municipal sur le plan de mise en vente de 15 Logements HLM rue Paul Verlaine – Application d'un droit d'accès pour les réseaux publics sur les parcelles HLM lors des ventes**

Dans le cadre de la Convention d'Utilité Sociale 2021-2027, ESB Habitat à décider de mettre en vente 16 maisons HLM rue Paul Verlaine.

La Commune doit donner son avis sur ce projet de vente.

Monsieur Haudrechy souhaite que lors de chaque vente, soit intégré dans l'acte de vente l'obligation de garantir une servitude d'utilité publique pour les réseaux, ainsi qu'une interdiction de clôturer sur le devant des propriétés.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable au plan de mise en vente des Logements HLM par la société ESB Habitat avec l'obligation d'inclure dans l'acte de vente, la servitude de passage des réseaux publics desservant plusieurs propriétés, ainsi que l'interdiction de clôturer sur le devant des terrains situés en bordures de voiries.

## **5 – ACCUEIL DE LOISIRS**

### **Dénomination de l'accueil de Loisirs en mémoire de Pierre Cauchy, ancien maire**

Comme évoqué lors d'une précédente réunion, Monsieur Haudrechy propose au Conseil Municipal de donner le Nom de Pierre Cauchy à l'accueil de Loisirs en sa mémoire.

Il est proposé « **Espace Pierre Cauchy** »

Le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable à la proposition de Monsieur le Maire pour la dénomination du centre de Loisirs qui s'appellera désormais « Espace Pierre Cauchy ».

La communauté de communes sera informée de ce changement. La famille de Monsieur Cauchy sera conviée à l'inauguration de l'Espace Pierre Cauchy où une plaque sera installée.

## **5 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET EOLIEN DE LA FERME EOLIENNE DU TORP - AVIS DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER**

Monsieur Haudrechy expose le dossier au Conseil Municipal

### **Exposé**

Par un courrier reçu le 13 avril 2021, le Préfet de l'Eure nous communique les informations suivantes.

Par arrêté préfectoral n°DCAT/SJIPE/MEA/21/024, le Préfet de l'Eure a prescrit une enquête publique de 35 jours sur la demande d'actualisation des capacités techniques et financières présentée par la société FERME EOLIENNE DU TORPT en vue de la création d'un parc éolien sur les communes de Tourville la Campagne et de Saint Meslin du Bosc du 4 mai au 7 juin 2021 à 17h00.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-11 du Code de l'environnement, notre commune a reçu un avis d'enquête publique destiné à informer le public de cette enquête publique.

Il nous appartient d'afficher cet avis avant le 19 avril 2021 jusqu'à la fin de l'enquête le 7 Juin 2021 inclus à la mairie, et le cas échéant, à tout autre endroit que nous jugerions utile.

Nous sommes invités à informer le public de cette enquête par tout autre moyen à notre convenance (bulletin municipal, communications aux associations locales, etc...).

Le Préfet de l'Eure sollicite l'avis du conseil municipal sur ce dossier dès réception de ce courrier (soit le 13 avril 2021). Conformément à l'article R.181-38 du Code de l'environnement, cet avis ne pourra être pris en compte que s'il est exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête (soit le 22 juin 2021).

Il s'agit aujourd'hui de rendre un avis sur ce projet éolien, et plus particulièrement sur l'objet de l'enquête.

Considérant :

- que ce projet va à l'encontre de l'avis des communes concernées par le projet (Tourville la Campagne et La Haye du Theil en tant que commune limitrophe de l'unité foncière),

- que ce projet doit prendre en compte l'avis majoritairement défavorable des populations concernées,

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, décide à l'unanimité de rendre un **AVIS DEFAVORABLE** à ce projet éolien.

## **9 – QUESTIONS DIVERSES**

### **Subvention**

#### **Défense extérieur contre l'incendie :**

Notre demande de subvention a été validée et acceptée pour un montant de subvention total de 16715 €

DETR – 30% - 7829 €

Département - 34 % - 8823 €

Reste à charge pour la commune : 9592 € et 5262 € de TVA récupérable dans 2 ans

Rappel total du projet TTC 31 569 .27 €

Pour mémoire, il était question de l'achat d'une bâche pour le Fitz, un devis pour une cuve enterrée a été demandé. Avant la demande de subvention, il faut que la commune se rapproche du propriétaire pour acheter le terrain. Ce projet sera à prévoir au Budget 2022.

#### **Travaux de rénovation Ecole et Restaurant Scolaire :**

Notre demande de subvention par la préfecture a été validée et acceptée pour un montant de subvention 50% du HT soit 94 997 €.

Pour le Département le dossier passe en commission cette semaine.

Les travaux de rénovation débuteront vers le 15 juillet et seront terminés pour la rentrée scolaire.

#### **Sécurisation routière**

La proposition financière pour l'étude par le Département a été reçue et s'élève à 8 827.20 € TTC.

#### **Fête Communale**

La fête communale aura lieu ce week-end avec la mise en place d'un protocole sanitaire.

#### **Distribution des nouveaux bacs « Ordures Ménagères »**

Mme Stab informe le conseil que la distribution s'est déroulée sur un vendredi après-midi et 2 samedis matins, il reste moins de 100 bacs à distribuer. Une prochaine distribution aura lieu en septembre pour les habitants qui n'ont pu se libérer. Les nouveaux bacs seront obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour la collecte des Ordures Ménagères. La participation incitative débutera ultérieurement.

Madame Stab remercie les conseillers municipaux pour leurs aides ainsi que le personnel communal.

#### **Fibre Optique**

La fibre est arrivée sur la quasi-totalité de la commune. Monsieur Haudrechy regrette que certains opérateurs ne soient pas suffisamment professionnels, ce qui engendre des problèmes de connexions de la fibre.

Monsieur Charpentier demande qui doit nettoyer l'ancien chemin du Mesnil, Monsieur Haudrechy lui répond que la commune ne disposait que d'un agent technique depuis 2 mois, et que cela sera fait ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 20